

quelques lectures ou à quelques explications de la Bible ; toutefois, même sous cette forme, il n'est pas obligatoire.

Quand les catholiques fréquentent l'école anglicane — ou l'école officielle — ils sont dispensés d'assister aux cours de religion que nous leur assurons par ailleurs. Ils bénéficient ainsi d'une disposition légale, la « clause de conscience. »

Vice-versa, il arrive fréquemment que nos écoles reçoivent des enfants anglicans. Ceux-ci sont libres aussi de suivre, ou non, notre enseignement religieux, mais leurs parents préfèrent ordinairement qu'ils le reçoivent.

— La révision des lois scolaires constitue-t-elle un événement grave ? De toutes manières, les catholiques anglais auront à cœur de maintenir leurs écoles. . . .

— Assurément me répond l'archevêque de Westminster, l'éventualité à laquelle vous faites allusion est d'une extrême gravité. Les lois récentes laissent aux différentes confessions le soin de construire leurs écoles. Mais les écoles une fois construites, le gouvernement assure leur entretien au prorata de leurs élèves. Et cette mesure est équitable, puisque nous assurons, pour ce qui nous concerne, le service public de l'enseignement. . . .

Mgr Bourne a confiance que le peuple anglais n'aura pas à regretter un pareil recul des libertés publiques. Les libéraux, s'ils arrivent au pouvoir, se heurteront à des difficultés sérieuses au moment d'exécuter cette partie de leur programme. Ils auront à cœur de garder, pour leur majorité, l'appoint des Irlandais, et le parti irlandais, uni au parti libéral à cause du *home rule*, tient énergiquement à l'école confessionnelle.

— Les catholiques anglais, Monseigneur, ne seront-ils pas obligés de quitter le parti libéral ? Ne seront-ils pas refoulés en masse sur le parti conservateur ? Ne seront-ils pas contraints de constituer un parti catholique ?

— Ils ne commettront pas cette faute. Les catholiques anglais se distribuent, suivant leurs tendances personnelles, entre tous les partis. Le duc de Norfolk, le président de notre association catholique anglaise, appartient au parti conservateur. Le marquis de Rippon, son vice-président, se rattache aux fractions les plus avancées du parti libéral : il se range plutôt parmi les radicaux. Ces deux hommes influents se trouvent